

1 Juin 2008

T
R
I
A
L

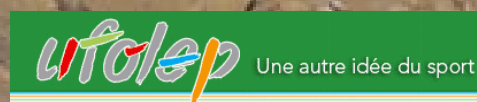
R
E
T
R
O



St Pantalí Trial Classic

*St Pantaléon les Vignes
Drôme Provençale*

STAT





St Pantaléon Trial Classic

STAT 1 Juin 2008

Bulletin Engagement

NOM :		MOTO :	
Prénom :		Type :	
Adresse :		Cc :	N° Immat :
		Année :	N° CASM :
CP :	Ville :	N° Permis :	
Pays :	☎ :	N° Licence :	
@ :		Club :	

Catégories :

Entourez la case de la catégorie choisie

Pré 65		Pré 80		Post 80	
N	R	N	R	N	R

N = National
R = Régional

Frais inscription **20** €

Le participant soussigné, s'engage à respecter le règlement du Sud Trial à l'ancienne tour, le règlement particulier de l'épreuve, des prescriptions de l'Ufolep en matière de sports mécaniques moto et se conformer aux directives des organisateurs et des officiels de cette étape.

Bulletin complété et signé avec le paiement à la l'ordre du RTF26 à retourner à [Daniel Sauvan-Magnet](#) Quart St Just 26770 St Pantaléon les Vignes ou à daniel.sauvan-magnet@wanadoo.fr ou Stat.ufo@gmail.com

Renseignements :

stat.ufo@gmail.com



Vous pouvez vous pré inscrire pour les étapes du Stat en cochant la case devant les étapes choisies (attention vous serez enregistré dans la même catégorie que sur le bulletin ci-dessus).

☐ Llagonne 15 Août

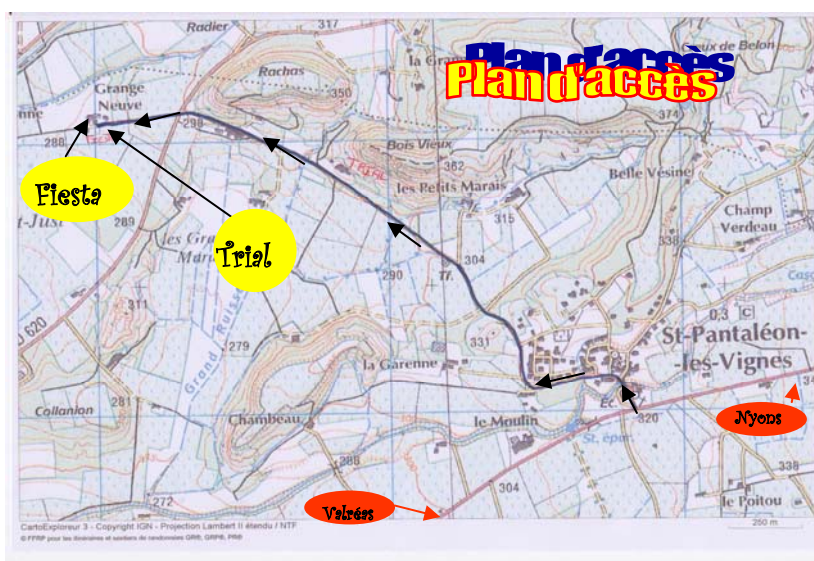
<http://statufo.blogspot.com>



STAT

St Pantaléon Trial Classic

Pratique 1 Juin 2008



Considérant que le trialiste est d'un naturel solidaire le RTF26 organise une soirée de SOUTIEN A LA VITICULTURE FRANCAISE le 02/06/07. Lors de cette soirée le RTF26 ne tolérera aucun écart tant sur la moralité que sur la technique.

*la moralité :

Vu la gravité de la situation, il est exclu de penser une seconde de faire la fête.

*la technique :

bien que naturellement doué, le trialiste doit observer un rite extrêmement précis :

- prendre un verre vide
- le mettre sous un cubi de vin FRANÇAIS (fourni)
- remplir le verre
- lever le coude et vider TOUT le verre dans son gosier
- recommencer l'opération autant de fois que le peut :
- votre constitution
- votre sens de la solidarité
- votre présence d'esprit d'avoir préparé le couchage AVANT

Si tout se passe comme prévus plus haut, cette soirée devra rester une date dans l'histoire du trial et de la viticulture réunis. **Repas prévu à 12 € par personne** (merci de réserver)



Camping possible sur place et gratuit
Réservation obligatoire : SVP téléphoner au 04-75-27-90-08
ou envoyer un mail à daniel.sauvan-magnet@wanadoo.fr

Règlement

Le Sud Trial à l'Ancienne Tour (STAT) est organisée sous l'égide de l'UFOLEP, et suivant les règles définies par l'UFOLEP pour les manifestations sportives à moteur.

Le STAT est un challenge mis sur pied par des clubs du grand sud et qui a pour but :

- de créer des liens amicaux entre tous les amateurs de moto de trial anciennes de plus de 20 ans
- de perpétuer la conservation et l'utilisation de ces véhicules anciens, et de les promouvoir auprès des amateurs et du public par des manifestations et des compétitions.
- d'informer les participants et assurer un rôle de coordination, de faciliter la circulation d'informations entre les participants, de publier, éventuellement, des articles ou brochures en rapport avec son challenge.

Une moto est considérée comme ancienne si elle **possède des doubles amortisseurs, un refroidissement à air et des freins avant et arrière à tambour (voir annexe).**

Le « STAT » se décompose en trois grandes classifications qui sont :

- Pré 65 - Moto construites avant 1965 - modèle Bultaco T10 inclus.
- Pré 80 - Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite jusqu'en 1980
- Post 80 - Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite à partir de 1980 et répondant à la définition de moto ancienne.

Deux tracés de difficultés adaptées correspondent à deux catégories de pilotes suivant leurs choix ou niveaux

=> **National** : Niveau National/ Critérium plus

=> **Régional** : Niveau Critérium / Randonneur

Le classement de chaque catégorie se fera par addition de la totalité des points obtenus lors des étapes de ce challenge. Les points sont attribués de la façon suivante :

1^{er} = 30 ; 2^{ème} = 25 ; 3^{ème} = 20 ; 4^{ème} = 17 ; 5^{ème} = 16 ; 6^{ème} = 15 ; 7^{ème} = 14 ; 8^{ème} = 13..... 20^{ème} = 1.

Le résultat de 5 étapes sur 6 comptera pour l'attribution des challenges suivants :

National : (National - Critérium) : - Pré 65 = Challenge Sammy Miller ; - Pré 80 = Challenge Charles Coutard ; - Post 80 = Challenge Gilles Burgat

Régional : (Critérium /Randonneur) : - Pré 65 = Challenge Donald Smith ; - Pré 80 = Challenge Christian Rayer ; - Post 80 = Challenge Migaël Chaboud

Pointage

Il est celui en vigueur avant 1980 à savoir :

- Réussite	0 point
- 1 pied	1 point
- 2 pieds	2 points
- 3 pieds et plus	3 points
- Échec	5 points

Un échec = arrêt de progression, calage avec un pied au sol, chute, erreur dans le tracé de la zone ou sortie de la zone, refus, si le guidon touche le sol, si les 2 pieds du pilote sont du même côté de la moto ou derrière l'axe de roue arrière.

Les déplacements latéraux à l'arrêt sont à pénaliser, ils seront sanctionnés par un « 1 ».

Parcours :

Le parcours devra comporter au minimum 10 zones, les pilotes devront effectuer au moins deux tours. L'organisateur aura le choix soit de proposer un trial dit classique avec commissaires de zones soit de constituer des groupes compris entre 7 à 10 pilotes maximum encadrés par deux pilotes « club » qui pointeront les participants. Ces pointeurs club peuvent être également participants.

Pénalités horaires :

Il n'y aura pas d'application de pénalité horaire, l'organisateur des étapes se réservant le droit de ne pas classer les pilotes ne respectant pas un temps total imparti qui devra être communiqué le matin de l'épreuve.

Classement : A chaque étape un classement spécifique aura lieu sous la responsabilité du club organisateur pour les 6 catégories. Ce classement respectera la réglementation en vigueur et l'attribution des places par départage des critères habituels nombre de 0 de 1 etc... Les classements devront être communiqué au STAT dans les 5 jours.

Remise des récompenses :

L'essentiel étant de participer en retenant le principe « Le jeu pas l'enjeu », la remise des prix devra tendre à récompenser le maximum de participants avec des lots simples (ex une bouteille de vin) selon les possibilités des clubs et préserver un esprit « Ufolep ». Le club organisateur est libre pour les dotations aux premiers concurrents.

La dernière étape sera le lieu de la remise des Trophées des Challenges avec récompenses des 5 premiers pilotes par catégories et des plus assidus (concurrents et clubs), en effet afin de favoriser les déplacements lointains, le challenge attribuera des récompenses « Assiduité » en fin de saison pour les pilotes participant à au moins 5 étapes du STAT, les clubs les plus représentés donc incitant ses adhérents à une participation active seront également primés.

Les participants au STAT devront être en possession d'une licence UFOLEP en cours de validité, le port de bottes est obligatoire ainsi que le casque qui devra être homologué (les casques d'époque ou VTT ne seront pas acceptés).

Les machines :

L'objectif n'est pas d'instaurer un contrôle technique pointilleux, mais en préambule les motos devront :

- Posséder obligatoirement des pneus trial, - Avoir les extrémités du guidon obturées, - Posséder des boules en bout de leviers, - Avoir un coupe circuit ou un décompresseur, - Avoir des repose pieds repliables (une dérogation est acceptée pour certaines Pré 65 dont le démarrage nécessite un repose pied repliable sans ressort de rappel), - Faire un bruit acceptable (échappement libre non autorisé)

Pour déterminer la classification de la machine, la date de 1^{ère} mise en circulation sur Carte Grise doit référer et prévaudra, toutefois deux responsables accrédités du STAT au minimum + le directeur de course détermineront la catégorie retenue pour le véhicule.

Les machines devront être dans l'esprit du Stat. Pour des raisons de sécurité et de fiabilité des organes d'origines peuvent être remplacés. Une attention toute particulière devra être portée sur les pots d'échappement. Une sonorité inadaptée et non conforme de la moto provoquera la non inscription ou l'exclusion.

Il est strictement interdit d'utiliser des commandes hydrauliques (freins, embrayage), de mettre dans une partie cycle un moteur d'une série postérieure notamment des moteurs de motos n'entrant pas dans la définition.

Une liste non exhaustive des machines admises existe, elle peut être délivrée sur simple demande à stat.ufo@gmail.com